



N° 20

VITRAC-INFO-CONSEIL

SOMMAIRE

1	Conseil Municipal du 16 septembre 2016	1
2	Conseil Municipal du 2 novembre 2016	2
3	Conseil Municipal du 9 décembre 2016.....	3

1 CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal a fixé les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2016-2017 en décidant d'appliquer une augmentation de 2 % par rapport à l'année précédente ce qui porte les tarifs à 2.90 € pour les enfants et à 4.60 € pour les adultes à compter du 1^{er} septembre 2016.

Ensuite, le Conseil Municipal a donné son accord pour faire réaliser les travaux de modification de la régulation du chauffage électrique de la salle polyvalente à l'entreprise Christian MARTINEZ pour un montant de 8 300.40 € TTC.

Par ailleurs, Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal que la société EGIS EAU a transmis le rapport de l'étude diagnostique assainissement du village de « Gouzet ». Ce rapport permet de retenir un programme de travaux et de fixer le montant de l'estimation prévisionnelle des travaux et des études nécessaires à l'opération. Le réseau du village se découpe selon deux antennes (nord et sud) qui ne sont pas reliées et débouchent chacune dans le milieu récepteur sans traitement. Le Conseil Municipal a approuvé les travaux suivants :

- La réalisation d'un réseau neuf d'eaux usées sur l'antenne nord et la construction d'une station de traitement de 100 équivalent habitants
- La pose d'un poste et d'une conduite de refoulement pour raccorder l'antenne sud à l'antenne nord

Il a également approuvé le plan de financement prévisionnel de l'opération. Le coût total de 427 500 € HT pourrait être financé par des subventions du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau à hauteur de 204 754 € HT.

Le Conseil Municipal a chargé le Maire de transmettre une lettre d'intention au Conseil Départemental et l'a autorisé à lancer la consultation des bureaux d'études pour la maîtrise d'œuvre du programme.

Enfin, le Conseil Municipal a donné son accord pour remplacer le taille-haies de l'employé communal et a décidé d'acquérir un taille-haies neuf à l'entreprise Joël Motoculture pour un montant de 489 € TTC.

En questions diverses, ont été évoqués les points suivants :

- Le transfert de la compétence « mise en œuvre des temps d'activité périscolaire » à partir du 1^{er} décembre 2016 à la communauté de communes
- Le projet d'ingénierie territoriale proposé par le Conseil Départemental à travers le SMADC pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme
- La recherche du nom de la future intercommunalité
- Le plan local d'urbanisme soumis à enquête publique du 19 septembre au 21 octobre
- La programmation pour l'année 2017 des travaux dans le cadre du fonds d'intervention communal (FIC) dont les demandes de subvention doivent être déposées au Conseil Départemental avant le 31 décembre 2016
- Le devis de la SEMERAP d'un montant de 1 104.50 € TTC concernant le déplacement d'un poteau incendie au village « Les Mas »
- Le commencement des travaux de remplacement d'un passage busé sur le ruisseau du « Treit » au village de « La Vareille » pour assurer la restauration des berges et la continuité écologique du ruisseau

2 CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2016

Suite à la démission de Mme Sabrina FOURNIER-CHIRON de son mandat de conseillère municipale, membre du CCAS et délégué titulaire à l'EPF-SMAF, le Conseil Municipal a nommé :

- Mr Dominique DERIGON membre du CCAS,
- Mr Fabien ROUGIER délégué titulaire, et Mr Dominique JOUBERTON délégué suppléant à l'EPF-SMAF

Le Conseil Municipal a accepté le devis de la SEMERAP d'un montant de 2 087.13 € TTC pour le déplacement et le remplacement d'un poteau incendie vétuste au village « Les Mas ».

Le Conseil Municipal a décidé de soumettre au fonds d'intervention communal (FIC) pour l'année 2017 des travaux de voirie communale pour une dépense de 57 000 € HT et a autorisé le Maire à déposer le dossier de demande de subvention au Conseil Départemental.

Suite à la fusion de Manzat Communauté avec Côtes de Combrailles et 8 communes du Pays de Menat, le Conseil Municipal a souhaité continuer d'adhérer au Comité des Œuvres Sociales (COS) du personnel des communes et de Manzat Communauté.

Le Conseil Municipal, a approuvé pour l'année scolaire 2016/2017, la participation alternée des 2 enseignants aux temps d'activités périscolaires pour une heure de travail par semaine scolaire et a accepté de les rémunérer dans le cadre de la réglementation sur les activités accessoires.

Le Conseil Municipal a décidé de créer deux emplois non permanent pour accroissement temporaire d'activité :

- Un emploi à 6/35^e pour effectuer l'entretien de la salle polyvalente
- Un emploi à 20.25/35^e pour effectuer la préparation et le service des repas à la cantine scolaire ainsi que le ménage des bâtiments communaux

Suite à un avancement de grade, le Conseil Municipal a décidé de supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe et de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à encaisser un chèque de GROUPAMA (assureur de la commune) d'un montant de 1 743.60 € pour rembourser le sinistre survenu sur le KANGOO.

Le Conseil Municipal a approuvé des décisions modificatives budgétaires afin de pouvoir mandater la facture concernant le remplacement du poteau incendie au village « Les Mas » et de pouvoir terminer de régler les honoraires relatives à la révision du Plan Local d'Urbanisme.

En questions diverses, ont été évoqués les points suivants :

- Le bulletin municipal
- La maintenance des matériels informatiques de l'école
- Le plan local d'urbanisme dont l'enquête publique s'est terminée le 21 octobre. Le commissaire enquêteur a un mois pour rendre son rapport et ses conclusions motivées

3 CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2016

Lors de sa réunion du 9 décembre, le Conseil Municipal a approuvé le nouveau plan local d'urbanisme (PLU). Ce dernier est tenu à la disposition du public à la Mairie et à la Sous-Préfecture de Riom.

Ensuite, le Conseil Municipal a approuvé le nom de la nouvelle communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » ainsi que le siège (MANZAT).

Par ailleurs, le Conseil Municipal a fixé les tarifs communaux pour l'année 2017 des concessions dans le cimetière communal (grandes concessions à 254 € et petites concessions à 161 €), de la surtaxe assainissement à 0.38 € par m³ d'eau consommée et le montant forfaitaire mensuel des charges locatives du logement de l'école à 111 €.

Le Conseil Municipal a, également, fixé les tarifs de location de la salle polyvalente pour les particuliers. Il existe deux tarifs selon que le demandeur est domicilié sur la commune ou qu'il réside sur une commune extérieure et le tarif applicable est fonction de la durée de location (24h, 48h, 72h). Une participation est demandée pour l'éclairage et le chauffage calculée en fonction du nombre de KWh consommés. Un chèque caution est également demandé d'un montant de 300 €. Il a, aussi, fixé les conditions de location pour les associations. Les conditions varient selon que les associations sont de la commune, ou des communes de la nouvelle communauté de communes, ou des autres communes du département.

L'ensemble de ces tarifs est consultable en Mairie, sur le site Internet de la commune ainsi que dans le bulletin municipal.

Le Conseil Municipal a décidé de faire réaliser des travaux de reprise des eaux pluviales dans la cour de l'école afin de supprimer les ruissellements dans les sous-sols par l'entreprise Fabien DESFARGES pour un montant de 1 882.08 € TTC.

Il a, également, autorisé le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental qui définit les conditions dans lesquelles la commune assure des prestations de service hivernal sur une partie du réseau routier départemental hors agglomération.

Le Conseil Municipal a, aussi, décidé de valider la carte d'inventaire des zones humides du SAGE SIOULE qui a été mise à disposition du public du 23 juin 2015 au 24 juillet 2015.

Afin de régulariser les emprises d'un mur de soutènement de voirie au village de « La Pradelle », le Conseil Municipal a décidé d'acquérir 62 m² de la parcelle cadastrée Section A 571 à l'Euro Symbolique.

Le Conseil Municipal a donné son accord pour encaisser un chèque d'un montant de 50 € correspondant à une prime au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie obtenue suite à l'isolation des combles perdus des bâtiments communaux dans le cadre de l'opération COCON 63. Il a, également, accepté de prendre diverses décisions modificatives budgétaires en raison de dépenses imprévues, de régularisation d'écritures comptables concernant les frais d'études liés aux travaux de modification de la régulation du chauffage électrique de la salle polyvalente ainsi qu'aux travaux d'isolation des combles perdus des bâtiments communaux dans le cadre de l'opération COCON 63.

Enfin, suite à une panne du lave-vaisselle de la cantine scolaire acheté en 1997 et qui a déjà fait l'objet de multiples réparations, le Conseil Municipal a décidé d'acheter un lave-vaisselle neuf à la société THIRODE pour un montant de 2 400 € TTC.

En questions diverses, ont été évoqués les points suivants :

- La demande de subvention du RPI Saint-Angel/Vitrac à l'occasion de l'organisation d'une classe de mer en 2017
- L'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde (PCS)
- La loi sur les produits phytosanitaires
- La convention transmise par le SIEG relative à la réfection de lanternes suite à entretien